

**Journée thématique AdCF/FNCDG**  
**Recomposition du bloc local et ressources humaines**  
**5 février 2016**

**La FNCDG travaille depuis plus de 2 ans avec l'AdCF sur la question des impacts RH des mutualisations.**

Les difficultés de mutualisation sont multiples, tant aux niveaux juridique que politique, organisationnel ou humain. Les intercommunalités ressortent considérablement renforcées du débat parlementaire à l'occasion de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 et nombre de communautés verront leur territoire transformé à l'échéance de 2017.

La journée thématique, co-organisée le 5 février 2016, a notamment été l'occasion de présenter, à plus de 200 personnes, le rapport réalisé par l'AdCF, le CNFPT et la FNCDG, sur la mise en œuvre des schémas de mutualisation et les conséquences de ces réorganisations pour les agents publics locaux.

En introduction, la Fédération et l'AdCF sont revenues sur les schémas de mutualisation adoptés, ou en cours d'adoption, et sur les impacts des nouveaux SDCI sur les mutualisations envisagées.

Concernant le volet RH des schémas déjà adoptés, il a été mis en avant la nécessité de réaliser en amont un diagnostic territorial.

Dans la pratique, les transferts de personnel, la constitution de services communs et les mises à disposition de services aboutissent à faire coexister autant de régimes de temps de travail que de communes ayant transféré ou mis à disposition du personnel. Cette situation aboutit à une forte complexité de gestion quotidienne des services.

Avoir préalablement identifié les ressources humaines au sein de l'ensemble du bloc local ainsi que les régimes et conditions de travail appliqués localement au travers de la cartographie se révèle d'autant plus indispensable.

**La question de la mise en relation entre les métiers et les grades dans la détermination des besoins futurs est loin d'être neutre.**

L'observation de la prise en compte du volet RH ainsi que l'accompagnement à la réalisation de cartographies emploi/compétences montre l'émergence d'un questionnement fondateur d'une politique des ressources humaines.

Sont notamment apparus dans le cadre de l'étude :

- En matière d'encadrement, la nécessité de rendre plus lisible la ligne managériale
- la possibilité de penser les mobilités professionnelles des agents à l'échelle du bloc local
- Sous l'angle de la professionnalisation des agents, l'intérêt de mutualiser les besoins de formation

- La nécessité d'accompagner les changements organisationnels induits par les mutualisations ainsi que les changements d'identité professionnelle.

En effet, dans les intercommunalités, émergent des problématiques de réorganisation des services, de mouvements de personnel... Cette dynamique génère des besoins d'accompagnement sur les volets emploi, GPEEC et organisation. Les communautés ont mis en évidence un fort besoin d'accompagnement plutôt pratique.

**Ainsi, la démarche de mutualisation peut être réalisée en collaboration avec le Centre de gestion qui dispose d'une expérience reconnue dans le domaine de la gestion des ressources humaines et peut accompagner notamment l'instauration ou l'évolution des régimes indemnitaires, l'élaboration de fiches de poste, la réorganisation des services...**

Le débat sur l'avenir de la Fonction Publique impactera fortement les ressources humaines et leurs gestionnaires.

Deux interventions vidéos, de la Députée Françoise DESCAMPS-CROSNIER et du Sénateur Alain VASSELLE, rapporteurs du projet de loi relatif à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires, ont permis de présenter le contexte de l'évolution de la Fonction Publique.

Myriam BERNARD, Directrice-adjointe au cabinet de la Ministre de la Fonction Publique et Jean-Robert MASSIMI, Directeur du CSFPT ont évoqué la mise en œuvre de la réforme PPCR et les missions confiées à Philippe LAURENT, Président du CSFPT, sur l'avenir de la Fonction Publique Territoriale et le temps de travail.

La deuxième table-ronde a permis d'évoquer avec Loïc CAURET, Président délégué de l'AdCF, Michel HIRIART, Président de la FNCDG, Dominique GARNIER, DGS de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres et Mickaël THOMAS, DGA du CDG du Bas-Rhin les questions particulièrement sensibles du dialogue social, de l'évolution des temps de travail et des régimes indemnitaires.

Trois ateliers étaient organisés concomitamment l'après-midi sur le dispositif de GPEEC territoriale, la réorganisation des services en cas de fusion de communautés et l'évolution du métier de secrétaire de mairie. Ces ateliers, plus pratiques, ont permis des échanges nourris avec les participants à la Conférence.